



2017

---

**RENSEIGNEMENT ET DIRECTIVES  
POUR DEVENIR CANDIDATE ET CANDIDAT  
D'ACTION GATINEAU**

## MISE EN CONTEXTE

Le présent document d'information est destiné aux membres d'Action Gatineau qui souhaitent

**représenter le Parti lors des élections municipales du 5 novembre 2017.**

Il contient toutes les directives concernant le processus électoral et fait état des exigences pour devenir officiellement candidate ou candidat.



## Être candidat ou candidate d'Action Gatineau :

Toute personne intéressée à devenir candidate ou candidat d'Action Gatineau doit être membre du Parti et citoyen de Gatineau. Les membres intéressés à cette fonction doivent s'engager à :

- Promouvoir le programme du Parti qui sera adopté par les membres au congrès de 2017.
- Identifier les enjeux de leur district, d'en faire leurs priorités et, lorsqu'ils seront élus, de les défendre auprès du futur conseil municipal.
- Être solidaires des engagements de la plateforme électorale élaborée par les personnes candidates et proposée à la population pour répondre aux enjeux touchant l'ensemble de la Ville.

## Règles et directives pour devenir candidat d'Action Gatineau

### *Processus d'investiture*

Conformément aux règlements généraux du Parti, toutes les candidates et tous les candidats sont choisis dans le cadre d'un processus d'investiture. Ce processus permet à tout membre qui le souhaite de poser sa candidature dans le cadre des assemblées d'investiture qui se dérouleront, en temps opportun, dans chacun des 18 districts électoraux de la ville de Gatineau. Il a pour but d'assurer la représentation d'Action Gatineau aux élections municipales du 5 novembre 2017.

Les membres de chaque district sont appelés à choisir, lors d'une assemblée d'investiture, la candidate ou le candidat qui représentera Action Gatineau aux élections municipales. La date, le déroulement et l'échéancier de l'assemblée sont déterminés par le comité de direction, qui en informe les membres par la suite.

### *Candidature et échéancier*

Lorsque la date d'une assemblée d'investiture est annoncée, les membres qui souhaitent poser leur candidature doivent le faire au plus tard 15 jours précédant cette date. Pour être valide, une candidature doit recevoir l'appui d'au moins 25 membres résidants du district concerné. **Les candidatures sont reçues par le président d'élection pour les investitures, Raphaël Déry**, dont la nomination a été assurée par le comité de direction le 27 octobre 2016. Vous pouvez le contacter par courriel : [raphaeljedery@videotron.ca](mailto:raphaeljedery@videotron.ca)

Les membres qui désirent soumettre leur candidature doivent remplir la Déclaration de mise en candidature (ci-annexée) et la remettre au président d'élection. Le comité de direction, ou un sous-comité qu'il délègue, approuve ou non les candidatures en vue d'une assemblée d'investiture. Les motifs de refus d'une candidature concernent généralement les infractions aux règlements généraux du Parti, les infractions à la loi ou toute autre situation pouvant porter préjudice au Parti et à sa réputation.

### ***Rôle et nomination du comité d'investiture***

Le comité d'investiture est formé du président d'élection et de toute personne que ce dernier voudra bien s'adjoindre pour l'aider à remplir son rôle. Le mandat du président d'élection pour les investitures commence au moment de la convocation de la première assemblée d'investiture et se termine lorsque le processus d'investiture est complété.

### ***Mandat du président d'élection pour les investitures***

- S'assurer du bon déroulement du processus d'investiture des candidats d'Action Gatineau.
- Prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les règles et les directives édictées par le comité de direction, de même que les règlements généraux relatifs au processus d'investiture.
- Traiter toute plainte formulée par un membre concernant le non-respect des règles ou des directives édictées par le comité de direction, ou encore concernant les règlements généraux relatifs au processus d'investiture.
- Approuver les bulletins de vote utilisés lors des assemblées d'investiture.
- Superviser le scrutin de chacune des assemblées d'investiture et le décompte des bulletins de vote.
- S'adjoindre toute personne lui permettant d'accomplir adéquatement son mandat.

## **Période électorale et dépenses autorisées**

Conformément aux règlements généraux d'Action Gatineau, la période électorale pour une candidature débute le 15<sup>e</sup> jour précédant l'assemblée d'investiture et se termine avec la tenue de cette assemblée. Les candidats éligibles à l'investiture ont accès à la liste des membres du Parti dans leur district afin de pouvoir communiquer avec eux pour se présenter et expliquer leur vision.

En vertu de la directive adoptée par le comité de direction du Parti, aucune dépense électorale n'est autorisée aux candidats. Ce qui n'est pas considéré comme une dépense électorale doit être conforme aux définitions des articles 453 et 454 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Par exemple, ne sont pas des dépenses électorales les frais raisonnables assumés par un candidat pour sa participation à l'assemblée d'investiture, soit pour son transport ou pour ses autres dépenses personnelles, dans la mesure où ces dépenses ne font pas l'objet d'un remboursement et ne comprennent aucune dépense de publicité autre que celle utilisée sur les lieux de l'assemblée.

Tout membre posant sa candidature devra signer une déclaration attestant qu'il s'engage à ne recueillir aucune contribution et à n'effectuer aucune dépense qui contreviendrait à cette directive ou à la loi ci-mentionnée.

## **Assemblée d'investiture**

L'assemblée d'investiture réunit l'ensemble des membres d'Action Gatineau qui résident dans le ou les districts visés par le processus d'investiture. Tout membre, observateur ou citoyen peut assister à l'assemblée d'investiture, mais seuls les membres en règle ont le droit de vote. Conformément aux règlements généraux, toute personne souhaitant exercer son droit de vote doit être membre du Parti depuis au moins sept (7) jours avant l'assemblée d'investiture et doit voter sur place lors de la tenue de celle-ci. Le vote par procuration est interdit.

Le scrutin se fait par vote secret. Pour être élu, une candidate ou un candidat doit obtenir la majorité absolue des votes valides, soit 50 % + 1 (les bulletins annulés et rejetés ne sont pas comptabilisés).

Dans le cas où il y a plus de deux candidats, le vote se fait en plusieurs tours. Les membres sont donc invités à voter jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité absolue des votes valides. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des voix au premier décompte, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé et il y a un deuxième tour opposant les candidats restants. On poursuit les tours de vote jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat remporte la majorité absolue. Si une seule personne membre présente sa candidature, celui-ci est élu par acclamation.

## **Obligations particulières**

Toute personne membre qui souhaite se porter candidate ou candidat d'Action Gatineau doit accepter de signer une déclaration d'intégrité attestant qu'elle ou il n'a pas d'intérêt financier dans l'accession à une telle charge publique. Cette déclaration d'intégrité autorise le comité de direction à faire les vérifications nécessaires des antécédents de la candidate ou du candidat.

Un manuel contenant les détails complets au sujet des politiques et procédures ainsi que les exigences demandées aux personnes qui souhaitent être candidates et candidats est disponible, sur demande, auprès du président d'élection pour les investitures, Raphaël Déry. [[raphaeljedery@videotron.ca](mailto:raphaeljedery@videotron.ca)]



# ANNEXES FORMULAIRES

---



**ANNEXE I : DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE**

**ANNEXE II : FORMULAIRE DE SIGNATURE DES MEMBRES  
EN APPUI À UNE CANDIDATURE**

## Déclaration de mise en candidature

Avant de remplir ce formulaire, référez-vous aux règles et directives concernant le processus d'investiture des candidats d'Action Gatineau.

### 1. IDENTIFICATION ET DÉCLARATION

Aux membres d'Action Gatineau du district de \_\_\_\_\_, par la présente, j'annonce que je désire représenter le Parti aux élections municipales du **5 novembre 2017**.

À cette fin, je fournis les renseignements exigés.

M. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/>	Nom		Prénom	N° de téléphone (    )
	N° civique	Rue		N° Appartement
Adresse de domicile	Municipalité		Gatineau	Code Postale

### 2. SIGNATURE

Par la présente, je déclare que tous les renseignements fournis ci-haut sont conformes.

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date (aaaa/mm/jj)

### 3. ATTESTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

J'acquiesce à votre demande.

\_\_\_\_\_

Signature du président d'élection ou de l'adjoint

\_\_\_\_\_

Date (aaaa/mm/jj)

## Formulaire de signature des membres en appui à une candidature

Par la présente, je déclare que je suis membre en règle d'Action Gatineau du district \_\_\_\_\_  
et que, en vertu de mes droits, j'appuie la candidature de

Nom de la candidate ou du candidat :

(un minimum de 25 signatures est nécessaire pour que la déclaration de mise en candidature soit valide)

<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>	<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>
<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>	<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>
<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>	<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>
<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>	<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>
<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>	<p>NOM DE LA PERSONNE MEMBRE : .....</p> <p>Adresse complète (no civique, rue, code postal) : .....</p> <p>Signature : .....</p>